

récemment arrivés au pays, puissent apprendre à connaître notre pays, s'y intéresser et être fiers de se dire Canadiens.

Un des moyens de susciter ce sentiment de fierté est d'encourager la compréhension témoignée par la Commission et d'étendre ses activités. Cela suppose, évidemment, une aide accrue, non seulement sur le plan légal mais encore sur le plan financier, sans compter un vaste programme éducatif s'étendant aux quatre coins du pays. C'est à cause de l'intérêt très vif que je porte à cette question, de mes sentiments à cet égard, de mon ardent désir de voir l'histoire du Canada prendre corps grâce à cette commission que j'ai décidé de dire quelques mots à ce sujet. Si imparfaitement que j'aie pu m'exprimer, j'espère que j'ai pu me faire entendre du ministre et de la Commission, et que dans un avenir assez rapproché ils se placeront dans une perspective plus vaste qui leur montrera que nous pouvons faire beaucoup plus si nous nous attachons à créer des liens, d'avoir comme partenaires les différents organismes provinciaux, gouvernementaux ou non. Notre pays est riche en histoire; sachons en bénéficier avant qu'il soit trop tard.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il est 6 heures, je ne prendrai, si la Chambre y consent, que quelques minutes pour dire que nous appuyons le bill C-153, que nous en sommes heureux et que nous en félicitons le ministre. Cependant, j'aimerais lui rappeler un fait concernant le musée historique de sir Wilfrid Laurier, dans la ville d'Arthabaska, circonscription de Lotbinière.

Monsieur l'Orateur, je pense qu'il s'agit d'un sujet important. Je n'interviens pas en tant que politicien ou autrement, puisque sir Wilfrid Laurier était un grand libéral et un grand homme d'État. Nous le reconnaissons, de même que mes concitoyens d'Arthabaska. Ils ont fait de leurs pieds et de leurs mains—c'est pourquoi je crois devoir intervenir en cette enceinte pour faire une réclamation—pour rénover et entretenir, à titre bénévole bien souvent, la maison de sir Wilfrid Laurier à Arthabaska.

Je voudrais dire au ministre que des milliers de gens visitent annuellement ce château. On l'appelle château, mais en vérité ce n'en est pas nécessairement un, à cause de l'état des lieux. Cependant, monsieur l'Orateur, nous croyons qu'il faudrait que le gouvernement ou cette Commission s'intéresse de

[M. Winch.]

très près à cette question et fasse une étude. Je voudrais faire la demande au nom de mes concitoyens. Il faudrait qu'une enquête soit faite par cette Commission pour subventionner, de quelque façon, ce lieu historique qui commémore la venue en ce lieu d'un grand homme d'État canadien, qu'il soit conservateur, libéral ou autre.

Monsieur l'Orateur, sir Wilfrid Laurier est un homme dont tout le monde reconnaissait le mérite. Mes concitoyens sont heureux de le reconnaître aussi. Nous serions heureux si cette Commission des lieux et monuments historiques le reconnaissait aussi et faisait l'impossible pour tenter de procéder à la rénovation et de collaborer avec les concitoyens et concitoyennes d'Arthabaska afin de faire de la résidence de sir Wilfrid Laurier, dans la ville d'Arthabaska, un endroit où il fait bon aller et se remémorer des faits d'autrefois.

Je ne voudrais pas prendre davantage le temps de la Chambre, mais, seulement, j'aimerais que l'honorable ministre prenne en sérieuse considération cette demande que je lui fais au nom de ma population et y accorde une attention particulière afin de leur venir en aide.

J'aimerais lui rappeler enfin que la circonscription de Lotbinière n'a bénéficié d'absolument aucune subvention au cours de l'année du centenaire, et je pense que ce serait peut-être un bon moyen et un bon temps, actuellement, de reprendre le temps perdu et de donner à la ville d'Arthabaska l'importance qui lui revient, c'est-à-dire de commémorer le passage de sir Wilfrid Laurier dans ses murs.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

LE CODE CRIMINEL

PLACEMENT DE PARIS POUR LE COMPTE D'UNE AUTRE PERSONNE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose, au nom du ministre de la Justice, que le bill C-197, visant à modifier le Code criminel, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.